

Conseil municipal du 28 mai 2020

Nombre de conseillers en exercice : 11

Par suite d'une convocation en date du 23 mai 2020, les membres composant le conseil municipal de Saussey se sont réunis à la salle des associations le 28 mai 2020 à dix-huit heures, sous la présidence de : Philippe d'Anterroches, Maire

Sont présents : M Philippe d'ANTERROCHES, Bruno ROBIN, Thierry LEGRAVEREND, Cécile GUERIN, Sandrine BARBIER (arrivée à 18H30), Nolwen BEVAN, Evelyne LEPERCHOIS, Rémi DE SAINT JORES, Serge LEHERICEY (arrivée à 18H30), Philippe PACILLY, Pascal POUILLAIN lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales

Absent ayant donné procuration :

Absent excusé :

Absent :

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

M. Pascal POUILLAIN est désigné pour remplir cette fonction

Le conseil approuve et signe le compte rendu de la dernière réunion.

Ordre du Jour

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation et signature du compte rendu de la dernière séance
- Vote du budget principal et du budget annexe assainissement 2020
- Vote du taux des taxes directes locales pour l'année 2020
- Emprunt travaux assainissement
- Indemnités du trésorier
- Indemnité de gardiennage de l'église
- Urbanisme
- Convention frelons asiatiques
- Commissions communautaires
- Questions diverses

Mme Nathalie LEPELLEC, receveur intérimaire, est présente à la réunion.

Vote du budget communal 2020

Monsieur le Maire présente le budget qui s'équilibre ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
011 Charges à caractère général	55 000 €	002 Excédent antérieur reporté	51 354.95 €
012 Charges de personnel	60 500 €	013 Atténuations de charges	0 €
014 Atténuations de produits	57 000 €	70 Produits de services	855.00 €

022 Dépenses imprévues fonctionnement	0 €	73 Impôts et taxes	96 114 €
023 Virement à la section investissement	43 020 €	74 Dotations et participations	114 839 €
65 Autres charges gestion cour	26 350 €	75 Autres produits gestion courant	1000.05 €
66 Charges financières	3 813 €	76 Produits financiers	450 €
67 Charges exceptionnelles	18 930 €	77 Produits exceptionnels	0 €
TOTAL DEPENSES	264 613 €	TOTAL RECETTES	264 613 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
001 Solde reporté	3.79 €	001 Solde d'exécution d'inv report	0 €
16 Remboursement d'emprunts	11 520 €	021 Virement sect° fonctionnement	43 020 €
21 immobilisations corporelles	10 000 €	10 Dotations fonds divers	500.21 €
23 Immobilisations en cours	49 000.21 €	1068 Excédent capitalisé	3 003.79 €
Restes à réaliser	3 000 €	13 subvent° investissement	27 000 €
TOTAL	73 524 €	Restes à réaliser	0 €
		TOTAL	73 524 €

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2020 qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 264 613 € en section de fonctionnement et à 73 524 € en section d'investissement.

Vote du budget 2020 du service assainissement

Monsieur le Maire présente le budget qui s'équilibre ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
011 Charges à caractère général	5 200 €	002 Excédent antérieur reporté	0.00 €
65 Autres charges gestion courantes	6 000 €	70 vente produits	29 350 €
66 Charges financières	397 €	74 Subventions exploitation	
67 Charges exceptionnelles	9 407 €	042 opération ordre entre sect°	13 383 €
042 dotation amortissement	18 138 €		
023 virement en investissement	4 591 €		
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	43 733 €	TOTAL RECTTES FONCTIONNEMENT	42 733 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
001 Déficit reporté	8 914,20 €	021 Virement sect° fonctionnement	4 591 €
16 Remboursement d'emprunts	6 562 €	1068 Excédent capitalisé	16 273.14 €
23 Immobilisations en cours	108 544.80 €	13 subvent° investissement	224 521 €
041 – opérations patrimoniales	320 €	16 emprunts	101 260.86 €
Restes à réaliser	227 380 €	040 amortissements	18 138 €
040 – reprise subvention	13 383 €	041 opérations patrimoniales	320 €
TOTAL	365 104 €	TOTAL	365 104 €

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2020 qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 43 733 € en section d'exploitation et à 365 104 € en section d'investissement.

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2020

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, dès 2020, le taux de taxe d'habitation est gelé à hauteur de celui appliqué en 2019. Pour l'année 2020 et afin de tenir compte de la réforme de la fiscalité directe locale et de l'absence de pouvoir de taux sur la taxe d'habitation, le produit fiscal attendu de la fiscalité directe locale sera calculé en excluant le produit prévisionnel de taxe d'habitation.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020

Après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de ne pas modifier les taux actuels
- de voter les taux suivants pour l'année 2020 :
- taxe foncière propriétés bâties : 9.36%
- taxe foncière propriétés non bâties : 19.26%

Le produit fiscal attendu s'élève 34 860.00€

Emprunt travaux assainissement

N'ayant reçu qu'une seule proposition pour l'instant suite aux demandes faites auprès de trois banques, le Conseil Municipal décide de reporter cette question lors du prochain conseil municipal.

En raison de la période de confinement, les travaux ont été reportés. Depuis la fin du confinement, l'entreprise Bernasconi est venue faire des relevés et des marquages, les travaux vont démarrer très prochainement.

Urbanisme

Le conseil prend connaissance des dossiers :

- PC M. Laisney : garage
- DP M. Lebel: division de parcelles
- DP M. Lecouturier Loïc : abri

Le conseil municipal émet un avis favorable à ces projets.

Indemnité du receveur suite au renouvellement du conseil municipal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame Janick GAILLARD-PRETI, sera le nouveau Receveur municipal à compter du 1^{er} juin 2020 en remplacement de madame Lydie PERROT-LAMBERT.

Par ailleurs, il informe le Conseil Municipal que la commune n'a plus à délibérer sur l'indemnité attribuée au receveur municipal. L'Etat a supprimé et pris en charge l'indemnité de conseil des comptables publics versée par les collectivités territoriales.

Arrivée de Madame Sandrine BARBIER et de Monsieur Serge LEHERICEY.

Indemnité de gardiennage de l'église

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer au sujet de l'indemnité de gardiennage de l'église pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide, conformément aux instructions de la circulaire préfectorale, de fixer le montant de l'indemnité annuelle de gardiennage de l'église à deux cents euros (200.00€) et de la verser à M. Georges LETROUVE, domicilié au Bourg de Saussey

Convention relative à la lutte contre les frelons asiatiques sur le département de la Manche avec la fédération départementale de défense contre les organismes nuisibles de la Manche

M. le Maire présente la convention avec la Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche (FDGDON 50) pour la lutte collective contre les frelons asiatiques sur le Département de la Manche et demande l'accord des membres du conseil municipal pour l'autoriser à renouveler cette convention pour l'année 2020. Le montant de la participation pour l'année 2020 s'élève à 24 € au titre du volet animation, coordination, suivi des actions et investissements. Sur le volet de lutte par la destruction des nids de frelons asiatiques, la participation de la commune fera l'objet d'une décision préalable de la commune, la collectivité précisant l'opérateur de destruction souhaité parmi les offres sélectionnées par la FREDON et la participation se fera en fonction des travaux de destructions réalisés sur la commune au cours de la saison.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- donne son accord pour renouveler la convention avec la Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche (FDGDON 50) pour la lutte collective contre les frelons asiatiques sur le Département de la Manche pour l'année 2020,
- choisit comme opérateurs de destruction parmi les offres proposées par la FDGDON : M. HERVY Alain de Quetteville-sur-Sienne en choix n°1 et HDS LOGISSAIN – SARL DURANT d'Agneaux en choix n°2,
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et à mandater la participation de 24 € au titre du volet animation, coordination, suivi des actions et investissements.

➤ Commissions communautaires : désignation des conseillers municipaux au sein des commissions de la Communauté de Communes Coutances mer et bocage.

Monsieur le Maire présente les commissions qui ont été instituées au sein de la communauté de

communes Coutances, mer et bocage. Les commissions sont les suivantes :

- Travaux et numérique
- Développement social
- Economie, emploi, agriculture
- Santé
- Affaires scolaires et périscolaires
- Voirie
- Commande publique
- Culture et patrimoine
- Développement durable (GEMAPI, urbanisme, déchets)
- Eau et assainissement
- Sport
- Petite enfance, enfance et jeunesse
- Finances
- Communication

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal se répartissent comme suit dans les commissions communautaires :

- Travaux et numérique : Pascal POUILLAIN
- Développement social : Nolwen BEVAN
- Santé : Sandrine BARBIER
- Affaires scolaires et périscolaires : Cécile GUERIN
- Voirie : Bruno ROBIN
- Culture et patrimoine : Evelyne LEPERCHOIS
- Développement durable (GEMAPI, urbanisme, déchets) : Thierry LEGRAVEREND
- Eau et assainissement : Rémi DE SAINT JORES
- Sport : Serge LEHERICEY
- Petite enfance, enfance et jeunesse : Cécile GUERIN
- Finances : Philippe d'ANTERROCHES
- Communication : Serge LEHERICEY

Désignation d'un délégué au CLIC du Coutançais (Centre Local d'Information et de Coordination).

Monsieur le Maire fait part du courrier du CLIC du Coutançais sollicitant la désignation d'un référent personnes âgées et/ou en situation de handicap au sein de cette structure.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Madame Nolwen BEVAN comme référent pour la commune de Saussey au sein du CLIC du Coutançais.

Questions diverses

L'entreprise Lehodey va terminer prochainement le programme des travaux de voirie prévus en 2019.

Le Maire,

 